

1. PRÉSENTATION DU PRODUIT

1.1 Définition et contenu

La Base Adresse Nationale a pour objet de référencer l'intégralité des adresses du territoire français.

Ce projet national repose sur un modèle innovant de collaboration entre l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), La Poste, la mission Etalab du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), l'association OpenStreetMap France et la DGFiP¹.

L'objectif de ce projet est double :

- mutualiser les ressources d'adresses afin d'avoir une base unique des adresses ;
- améliorer la qualité et l'exhaustivité de la base, en permettant à toute commune d'exercer sa qualité de référent sur l'adresse par une infrastructure partagée performante autour du recueil et du traitement des évolutions de l'information, et de sa diffusion.

À terme, la BAN sera le référentiel national des adresses sur lequel tous les services de l'État devront s'appuyer.

Pour accéder aux adresses à jour de la BAN, télécharger les données sur adresse.data.gouv.fr sous licence gratuite de repartage.

1.2 Actualité et mise à jour

Le produit est mis à jour en continu. Une nouvelle version est diffusée chaque semaine.

2. SPÉCIFICATIONS

2.1 Source des données

La BAN est coproduite par la Direction Interministérielle du Numérique (la DINSIC), par l'IGN, par La Poste, par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) et par l'association OpenStreetMap France, dans le cadre d'une convention.

Elle fait partie du Service Public des Données de référence.

Les données proviennent des fondateurs de la BAN et des producteurs des adresses, en l'occurrence les communes. L'origine de chaque adresse est précisée dans le champ « source ».

2.2 Extension géographique

Le produit BAN couvre l'ensemble des départements français ainsi que les collectivités d'Outre-Mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française) et d'autres territoires (Nouvelle-Calédonie et Clipperton).

¹ Direction Générale des Finances Publiques.

2.3 Emprise de livraison

Les données BAN sont livrées par département. Elles peuvent également être livrées par commune.

2.4 Références géodésiques

Les données sont toutes proposées dans le système de coordonnées WGS84, valable quel que soit la zone considérée dans le monde et en projections légales selon le territoire couvert. Les coordonnées sont données en latitude / longitude et en projection selon le système légal de référence.

3. DESCRIPTION DES ADRESSES

3.1 Définition

Définition	Objet matérialisant une adresse postale	
Topologie	Simple	
Genre	Ponctuel 2D	
Attributs	id_ban_position id_ban_adresse cle_interop id_ban_group id_fantoir numero suffixe nom_voie code_post nom_commune code_insee nom_complementaire x y lon lat type_loc source date_der_maj	Identifiant de la position Identifiant de l'adresse Clé nationale d'interopérabilité Identifiant national du groupe Identifiant fantoir Numéro de l'adresse Indice de répétition Nom de la voie Code postal Nom officiel de la commune Code INSEE Complément du nom de la voie Coordonnée X Coordonnée Y Longitude Latitude Type de localisation Source de l'adresse Date de la dernière mise à jour

Sélection :

Les positions les plus récentes de chaque type de localisation des adresses sont retenues.

Modélisation géométrique :

Dépend du type de localisation de l'adresse (cf description de l'attribut **type_loc**).

3.2 Description des attributs

- **id_ban_position**

Définition : Identifiant unique national de la position.

Il est composé d'un préfixe : « ban », puis désigne la classe d'objets de l'objet dans la BAN, c'est à dire ici « position », suivi d'une chaîne alphanumérique de 32 caractères, le tout séparés par « - ».

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (exemple) : ban-position-566461297048461789fd46e0014c4602

- **id_ban_adresse**

Définition : Identifiant unique national d'adresse.

Il est composé d'un préfixe : « ban », puis désigne la classe d'objets de l'objet dans la BAN, c'est à dire ici « housenumber » suivi d'une chaîne alphanumérique de 32 caractères, le tout séparés par « - ».

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (exemple) : ban-housenumber-129771e2247a412dadf22a178708441a

- **cle_interop**

Définition : Clé nationale d'interopérabilité.

Elle définit une valeur unique de l'adresse. Elle est obtenue par concaténation :

- du code INSEE de la commune sur 5 caractères ;
- de l'identifiant fantoir de la voie auquel l'adresse est rattachée sur 4 caractères ;
- du numéro de l'adresse ;
- et, le cas échéant, de l'indice de répétition, en minuscule.

Tous étant séparés par « _ ».

Exemple : 90001_0019_13_bis.

Type : Caractères

- **id_ban_group**

Définition : Identifiant national du groupe (voie, lieu-dit, ...).

Il est composé d'un préfixe : « ban », puis désigne la classe d'objets de l'objet dans la BAN, c'est à dire ici « group » suivi d'une chaîne alphanumérique de 32 caractères, le tout séparés par « - ».

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (exemple) : ban-group-aef96b8b449f4163917f878c4d277867

- **id_fantoir**

Définition : Identifiant FANTOIR (Fichier ANnuaire TOpographique Initialisé Réduit).
Il s'agit de la concaténation du code INSEE de la commune et d'un code alphanumérique de 4 caractères.

Type : Caractères

901050015

- **numero**

Définition : Il s'agit du numéro de l'adresse dans la voie, sans indice de répétition.

Type : Entier

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire.

Valeurs de l'attribut (exemple) : **2** pour « 2 bis RUE PASTEUR »

Valeur particulière de l'attribut :

0 (zéro)	Numérotation fictive dans le cas de voies ou lieux-dit sans numéros
Adresse dite en « 5000 » ou « 9000 »	Ces numérotations sont attribuées par la DGFIP et correspondent à une numérotation provisoire

- **suffixe**

Définition : Indice de répétition.

Mention qui complète une numérotation de voirie. L'indice de répétition permet de différencier plusieurs adresses portant le même numéro dans la même rue.

Type : Caractères

Valeurs de l'attribut : (exemples): **BIS, TER, QUATER, QUINQUIES, ...** ou une lettre **A, B, C, D, U, V, W ...** ou un chiffre **1, 2, 3, ...**

- **nom_voie**

Définition : Nom complet de la voie ou du lieu-dit de l'adresse.

Cas particulier : suite à une fusion de communes, lorsque deux voies sont homonymes sur la même commune fusionnée, le nom de l'ancienne commune est ajouté entre parenthèse à la suite du nom de la voie.

Exemple : le 01/01/2016, création de la commune nouvelle de Bourgvallées en lieu et place des communes de Gourfaleur, de La Mancellière-sur-Vire, de Saint-Romphaire et de Saint-Samson-de-Bonfossé devenues déléguées.

Plusieurs « rue des écoles » dans cette nouvelle commune :

- R DES ECOLES (SAINT-ROMPHAIRE)
- R DES ECOLES (GOURFALEUR)
- R DES ECOLES

Type : Caractères (80) – majuscule ou minuscules accentuées

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **code_postal**

Définition : Code postal de l'adresse, servant à la distribution du courrier.

Pour plus d'information sur la correspondance CODE INSEE / CODE POSTAL consulter le site : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-officielle-des-codes-postaux/>.

Type : Entier

- **nom_commune**

Définition : Nom officiel de la commune.

Type : Caractères (en minuscules accentuées)

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **code_insee**

Définition : Numéro INSEE de la commune de l'adresse.

Une commune nouvelle résultant d'un regroupement de communes préexistantes se voit attribuer le code INSEE de l'ancienne commune désignée comme chef-lieu par l'arrêté préfectoral qui l'institue. En conséquence une commune change de code INSEE si un arrêté préfectoral modifie son chef-lieu.

Type : Entier

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **nom_complémentaire**

Définition : Complément du nom de la voie, utilisé en particulier pour conserver les communes déléguées en cas de fusions de communes.

Type : Caractères

- **x**

Définition : Coordonnée cartographique de l'abscisse exprimée en projections légales.

Type : Réel

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- **y**

Définition : Coordonnée cartographique de l'ordonnée exprimée en projections légales.

Type : Réel

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- lon

Définition : Longitude en WGS84.

Type : Réel

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- lat

Définition : Latitude en WGS84.

Type : Réel

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

- type_loc

Définition : Type de localisation de l'adresse.

Type : Liste

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (ordonnées selon leur qualité géométrique) :

Valeur	Définition
entrance	<u>Entrée</u> : point d'accès principal à une enceinte ouverte ou fermée, à un groupe de bâtiments ou à un terrain (plaque adresse).
building	<u>Bâtiment</u> : bâtiment ou partie de bâtiment.
staircase	<u>Escalier</u> : cage d'escalier, en temps normal à l'intérieur d'un bâtiment.
unit	<u>Logement</u> : logement ou pièce à l'intérieur d'un bâtiment.
parcel	<u>Parcelle</u> : parcelle cadastrale.
segment	<u>Segment de la voie</u> : position dérivée du segment de la voie de rattachement.
utility	<u>Technique</u> : point d'accès technique (<u>ex</u> : local disposant d'organes de coupure d'eau, d'électricité, de gaz, etc).
postal	<u>Poste</u> : point de délivrance postale (boîte aux lettres).
area	<u>Zone d'adressage</u> : placée dans le lieu-dit.
unknown	Type inconnu.

- **source**

Définition : Source de l'adresse.

Type : Caractères

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (exemples) :

Dgfp	Direction Générale des Finances Publiques
Ign	Institut national de l'information géographique et forestière
municipal_administration	Commune

- **date_der_maj**

Définition : Date de la dernière mise à jour de l'adresse.

Type : Date

Contrainte sur l'attribut : Valeur obligatoire

Valeurs de l'attribut (exemple) :18/10/2018